

## Récapitulatif des niveaux de vigilance

Version du 16/12/2025

	Secteurs où l'exploitation de carrière est réglementairement interdite	Secteurs à enjeux de protection	Secteurs de vigilance MAJEURE	Secteurs de vigilance FORTE	Secteurs de vigilance MOYENNE
Milieux naturels / Biodiversité	Coeur du Parc national des forêts	Réserve naturelle régionale	Zone Spéciale de Conservation Natura 2000 les plus sensibles (cf liste en annexe)	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 2
	Réserves naturelles nationales existantes (cf liste en annexe)	Sites du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne et du conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté		Autres Zones Spéciales de Conservation Natura 2000	Réseaux et corridors du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Bourgogne et de Franche-Comté (intégré au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires)
	Arrêtés préfectoraux de protection de biotope interdisant l'activité de carrière	Coeurs de biodiversité inscrits dans le plan de parc du parc naturel régional du Haut-Jura		Zones de Protection Spéciale Natura 2000	
	Réserve biologique intégrale ou dirigée	Espaces naturels sensibles de département (non cartographiés)		Aire d'adhésion du Parc national des forêts	
	Forêts de protection	Zones de mesures compensatoires (non cartographiées)			
		Arrêtés préfectoraux de protection de biotope n'interdisant pas le renouvellement des carrières			
		Réserves naturelles nationales (il s'agit ici des futures réserves– non cartographiée)		Parcs naturels régionaux	
Cumul d'enjeux : Milieux naturels / Biodiversité : zones de cumul d'enjeux			Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1 incluses dans un PNR ou dans le PN	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 2 incluses dans un Parc Naturel Régional ou dans le Parc National	
			Toutes les Zones Spéciales de Conservation incluses dans un Parc Naturel Régional ou dans le Parc National		
			Zones Spéciales de Conservation incluses dans un dans un Parc Naturel Régional ou dans le Parc National		
Cumul d'enjeux : eau et milieux aquatiques	Zone loi littorale : rives du lac de Vouglans, bande de 100mètres	Espaces du conservatoire du littoral	Lit majeur des têtes de bassin (cours d'eau ayant un rang de Strahler de 1 ou 2)	Lits majeurs des cours d'eau	Ressources stratégiques dont l'aquifère est de type profond ou sous-couverture (bassin Rhône-Méditerranée)
	Lits mineurs, bras secondaires et bras morts, plans d'eau traversés par un cours d'eau	Périmètres de protection des sources minérales avec déclaration d'intérêt public (non cartographié)	Lit majeur des cours d'eau en très bon état écologique	Frayères (autre que frayères à brochet)	Nappes à réserver à l'alimentation en eau potable (bassin Loire-Bretagne)
	Bande de 50 mètres de part et d'autre de la limite du lit mineur des cours d'eau de 7,5m de large et plus, 10 sinon	Périmètres de protection rapprochée des captages pour lequel la déclaration d'utilité publique (DUP) n'interdit pas l'activité de carrière ou sans DUP pour les créations de carrières	Lit majeur des cours d'eau labellisés « rivière sauvage »	Ressources stratégiques dont l'aquifère est de type karstique ou fissuré et non exploité pour l'alimentation en eau potable (bassin Rhône-Méditerranée)	Masse d'eau stratégique de l'Albien – Cénomanien Captif (bassin Seine-Normandie)
	Espaces de mobilité des cours d'eau (non cartographié)		Lit majeur des vallées ayant subi une très forte extraction (hors périmètre du SDAGE Loire-Bretagne)	Aires d'alimentation de captages, bassin d'alimentation de captages hors cas de vigilance majeure	
	Périmètre de protection de captage immédiat		Lit majeur des portions de cours d'eau arrêtées comme zone de frayères à brochet (partiellement cartographié)	Zones d'alimentation des sources d'eau minérale (non cartographié)	
	Vallées ayant subi une très forte extraction (périmètre du SDAGE Loire-Bretagne)		Zones de sauvegardes au sein des ressources stratégiques (bassin Rhône-Méditerranée). NB : En cas d'absence de zone de sauvegarde délimitée, se reporter au niveau de vigilance de la ressource stratégique.	Bassins versants d'alimentation des réservoirs biologiques (non cartographié)	
	Périmètres de protection rapproché pour lequel la déclaration d'utilité publique interdit l'activité de carrière		Ressources stratégiques dont l'aquifère est de type alluvionnaire (bassin Rhône-Méditerranée)	Territoires en risque de déséquilibre quantitatif	
			Ressources stratégiques dont l'aquifère est de type karstique ou fissuré et aujourd'hui exploité pour l'alimentation en eau potable (bassin Rhône-Méditerranée)	Milieux humides	
			Masse d'eau stratégique des alluvions de la Bassée selon le référentiel actuel (bassin Seine-Normandie)	Systèmes karstiques affleurants	
				PPE des captages	

Milieux naturels / Biodiversité	Réserve biologique intégrale ou dirigée	Espaces naturels sensibles de département (non cartographiés)	AAC des captages exploitant un aquifère alluvionnaire ou karstique (non cartographié)  Zones humides (non cartographié)  Lit majeur des réservoirs biologiques  Bassins versants d'alimentation des réservoirs biologiques des bassins Seine-Normandie et Rhône-Méditerranée-Corse (cas des carrières en eau uniquement) (non cartographié)  Zones de préservation stratégique pour l'AEP future au sein de la Masse d'eau des alluvions de la Bassée (Bassin Seine-Normandie)  Périmètres de protection rapprochée des captages pour lequel la déclaration d'utilité publique (DUP) n'interdit pas l'activité de carrière ou sans DUP pour les extensions de carrières  <u>Territoires en déséquilibre quantitatifs avérés</u>	Aire d'adhésion du Parc national des forêts	
Patrimoine		Sites patrimoniaux remarquables  Biens du patrimoine mondial  Arrêtés préfectoraux de protection de géotope	Biens du patrimoine mondial – zone tampon  Grands sites et Projets Grands Sites (non cartographié à ce jour)  Sites classés  Périmètres délimités des abords des monuments historiques	Sites inscrits	Paysages remarquables (non cartographié)
Agriculture, sols		Espaces boisés classés (non cartographié)		Territoires AOC	